

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

SAS 5ROSE, société par actions simplifiée au capital de 424000€, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 930 695 903 000 11, au siège social 1 La Foie 44170 Abbaretz.

Réunion des associés en date du Lundi 16 Février 2026

Le 16/02/2026 à 9h, au siège social, les associés de la société 5ROSE se sont réunis en assemblée générale.

Etaient présents :

- * Monsieur Riot Fabien, Président et associé
- * Madame Riot Stéphanie, Directrice générale et associé

Les associés représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que le quorum requis est atteint.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Prise d'acte de la démission de la Directrice Générale
2. Suppression du poste de Directeur Général
3. Pouvoirs pour formalités

Résolutions :

- Première résolution

Prise d'acte de la démission de la Directrice Générale

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Riot Stéphanie de ses fonctions de Directrice Générale, suivant lettre de démission en date du 09/02/2026, avec effet au 28/02/2026.

L'assemblée générale remercie Madame Riot Stéphanie pour les fonctions qu'elle a exercées au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution

Suppression du poste de Directeur Général

L'assemblée générale décide qu'à compter de ce jour, la société sera dirigée uniquement par son Président, Monsieur Riot Fabien.

Il n'est procédé à aucun remplacement au poste de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Troisième résolution

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités légales et réglementaires consécutives aux présentes décisions, notamment auprès du Guichet Unique des formalités des entreprises et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h.

Fait à Abbaretz,
Le 16/02/2026

Le Président

Riot Fabien



L'associée

Riot Stéphanie

